

## **Motion 2175**

### **Utilisation systématique de la géolocalisation lors des sorties accompagnées de détenus et d'individus potentiellement dangereux**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que plusieurs événements récents ont démontré la nécessité d'établir des procédures de sécurité plus strictes ;
- que tout doit être mis en œuvre pour garantir la sécurité du personnel dans l'ensemble des tâches qui lui sont confiées ;
- que les véhicules utilisés lors de sorties de détenus en réinsertion sont dépourvus de système d'alarme ou de dispositif de géolocalisation qui pourraient permettre une intervention rapide ;
- qu'il est indispensable de pouvoir situer en temps réel les accompagnateurs et les véhicules utilisés lors de sorties accompagnées ;
- que le matériel de géolocalisation (GPS personnel et GPS voiture) est un moyen de protection donnant satisfaction dans des circonstances très diverses,

invite le Conseil d'Etat

à envisager de façon systématique l'équipement des accompagnateurs et des véhicules de service, destinés aux sorties accompagnées, de dispositifs d'alarme et de géolocalisation.